

## QUI SOMMES-NOUS

Communauté métisse de la Gaspésie est un organisme sans but lucratif incorporé en 2006 selon la Loi sur les corporations canadiennes, Partie II.

La Communauté a pour mission d'informer les Métis de la Gaspésie et du Bas Saint-Laurent de leur histoire et de leurs droits ancestraux, les aider à démontrer qu'ils sont « Métis » au sens de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 et prouver auprès des gouvernements et des tribunaux leurs droits ancestraux.

Elle invite tous les titulaires de droits métis de la région à s'identifier « Métis » selon l'article 35 de la Constitution et à s'inscrire à notre organisme « avant qu'il ne soit trop tard », soit avant la reconnaissance des droits de la communauté par les tribunaux.

La région occupée, fréquentée et utilisée au Québec par les membres de la communauté en 1763 s'étendait à l'ensemble de la Gaspésie et du Bas Saint-Laurent, incluant les îles du golfe, de l'estuaire et du fleuve, dont Anticosti, jusqu'à la Pointe de Lévis.

## CARTE DU TERRITOIRE METIS

